

BTS

DIÉTÉTIQUE



EN APPRENTISSAGE



LE MÉTIER

Le titulaire du BTS diététique est un professionnel de la nutrition. Grâce à ses connaissances scientifiques et techniques, il veille à la qualité des aliments, à l'équilibre nutritionnel, au respect des règles d'hygiène, et peut élaborer des régimes et des menus. Il est compétent pour intervenir à titre informatif, préventif et de soins. Il peut également assurer une mission de formation en matière de nutrition.

Le diététicien travaille essentiellement dans les hôpitaux, les établissements scolaires, les maisons de cure ou de retraite, ou encore dans les centres sportifs ou en libéral. Il peut également être recruté dans l'industrie agroalimentaire pour participer au contrôle qualité et à la recherche appliquée.

COMPÉTENCES VISÉES

- Sens de l'écoute et de la communication.
- Analyse des besoins liés à l'équilibre nutritionnel.
- Élaboration des régimes et des menus adaptés aux prescriptions médicales.
- Respect des règles d'hygiène et de sécurité alimentaire.
- Gestion des achats, des stocks, des budgets.

INSERTION PROFESSIONNELLE

- Diététicien.

CONDITIONS D'ACCÈS

- Avoir suivi et validé la première année du BTS diététique
- Être âgé de moins de 30 ans ou sans limite d'âge pour les personnes en situation de handicap (autres dérogations possibles).
- Avoir signé un contrat d'apprentissage, pour lequel vous pouvez être accompagné.

CALENDRIER DE LA FORMATION

- Rythme de l'apprentissage par an : 7 périodes de 2 à 5 semaines en centre de formation de septembre à juin, le reste en entreprise.
- Volume d'heures d'enseignement général, technologique et professionnel : 700h.
- 2 stages de 5 semaines en milieu thérapeutique obligatoires.



SITE DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE (UFA)

UFA du Lycée Jean Hyppolite - 17500 JONZAC
Tel : 05 46 86 56 00
Contact : Francis Barreau - DDFPT

POURSUITE D'ÉTUDES

- Licence professionnelle.
- Classes préparatoires aux écoles d'ingénieur.

DÉLAIS D'ACCÈS

Selon la réglementation en vigueur : en fonction du parcours du candidat et du début de la session de formation.

MÉTHODES MOBILISÉES

L'apprentissage repose sur le principe de la formation partagée : alternance entre enseignements théoriques et professionnels en centre de formation des apprentis (CFA) et formation au métier chez l'employeur avec lequel l'apprenti a signé son contrat.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les modalités d'évaluation sont conformes au référentiel du diplôme et laissées à l'appréciation des équipes pédagogiques de l'UFA (CCF, ponctuel, ...).

TARIFS

Le coût de la formation est pris en charge par l'OPCO / l'entreprise. Pas de reste à charge pour l'apprenti.

Pour plus d'information, nous contacter

ACCESSIBILITÉ

Tous les établissements membres du CFA académique sont habilités à recevoir du public en situation de handicap.

Nous consulter pour une étude personnalisée par notre référente handicap.

INDICATEURS MOYENS DE LA FORMATION 2020-2021

Pas d'apprenti en 2020/2021

